



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
BRIANCE COMBADE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BRIANCE COMBADE

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 décembre 2024 à 19 heures, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE BRIANCE-COMBADE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Jane Limousin sous la Présidence de M. Yves LE GOUFFE, Président.

Date de convocation des membres du Conseil : 09.12.2024

Nombre de membres en exercice : 25

Nombre de membres votants : 20

Etaient présents (20) : Isabelle BOULIATAUD, Christine BURIN, Jean-Noël BOURGOIS, Daniel CHANGION, David COUEGNAS, Micheline DE CUYPER, Marie-Noëlle DEBLOIS, Joël FORESTIER, Corinne JEANDILLOU, Didier LAFARGE, Monique LAFARGE, Dominique LAUBARY, Henri LAVAUD, Yves LEGOUFFE, Gilles MATINAUD, Christian MONZAUGE, Philippe RAINÉ, Françoise RIVET, Jean-Claude SAUTOUR, Valérie SERRUT.

Absents et Pouvoirs (3) :

Didier BROUSSE donne pouvoir à Philippe RAIGNE, Jean-Gérard DIDIERRE donne pouvoir à Christian MONZAUGE, Franck FOUR donne pouvoir à Dominique LAUBARY

Absents excusés (2) :

Joe WAMPACH, Dominique DAUDE

Absents (0) :

Secrétaires de séance : Micheline DE CUYPER et Monique LAFARGE

Délibération n° 2024-53 : ATTRACTIVITE : TOURISME : Convention de mutualisation dans l'intérêt touristique de la Haute-Vienne avec la SPL Terres de Limousin;

Monsieur Le président expose la proposition de convention avec la SPL Terres de Limousin pour une mutualisation de moyens. Le président informe que cette convention est basée sur le volontariat et selon les capacités des EPCI.

Le président rappelle que par délibération du conseil communautaire, la communauté de communes Briance Combade a décidé d'adhérer à la SPL (Société Publique Locale de développement touristique) « Terres de Limousin ». La SPL Terres de Limousin a été créée par délibération du conseil communautaire n° 2016-16 du 29 septembre 2016.

Accusé de réception en préfecture
0072437433-202416-2024-0001
Date de réception préfecture : 23/12/2024

de la Haute-Vienne et l'ensemble des communautés de communes qui ont adhéré à un projet collectif visant à développer l'économie touristique du territoire de la Haute-Vienne et donc des territoires infra.

Cette convention a pour but :

- Fixer les modalités techniques du partenariat qui vise à l'installation progressive d'un système de mutualisation sur l'ensemble des missions communes retenues par les signataires.
- Délimiter les compétences et modalités techniques et financières des parties
- Permettre aux actionnaires de la SPL d'engager leurs structures techniques en charge du développement touristique.

Pour Briance Combade, une réorganisation et des diminutions budgétaires au niveau du tourisme ont été réalisées. La volonté a été, lors de la création du bâtiment Jane Limousin, de privilégier un pôle multi accueil pour la collectivité, ne nécessitant plus d'agent spécifiquement dédié à l'office de tourisme.

Aujourd'hui, 0.82 ETP sont dédiés au tourisme, répartis sur 7 agents.

Dans cette configuration, il n'est pas envisageable de dédier du temps ressource humaine au collectif.

Le Président propose une enveloppe financière d'un montant de 3 000€ pour contribuer aux actions partagées à l'échelle du département.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- **D'APPROUVER** la proposition de mutualisation ;
- **D'APPROUVER** le financement d'un montant de 3 000€ ;
- **D'AUTORISER** M. Le Président ou son représentant à signer la convention.

*Fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme à Châteauneuf la Forêt, le 16 décembre 2024*

**Le Président
Yves LE GOUFFE**

